

Bulletin de la vie communale

Veaugues

janvier 2015

N°3



Valgiciennes, Valgiciens,



Chers Administrés,

L'année 2015 a commencé sous d'affreuses augures.

Nos moments de recueillement en hommage aux victimes des attentats perpétrés début janvier prouvent notre attachement à la liberté de penser et de s'exprimer.

Nos rassemblements et l'extraordinaire grand nombre de participants nous ont prouvé comme un sursaut d'humanité contre la barbarie. L'esprit citoyen qui semblait éteint ces derniers temps, a soudain retrouvé toute sa force.

Nous sommes capables de défendre nos valeurs et de susciter une solidarité internationale. Nous sommes capables de dire «non» à l'inacceptable et c'est plutôt réconfortant.

«Liberté, égalité, fraternité» : cette devise est la nôtre et nous l'aimons. 2014 a vu s'installer la nouvelle équipe municipale, engagée à donner à Veaugues un nouvel élan. Nous n'avons pas fait que constater mais déjà réalisé quelques-uns de nos projets évoqués en campagne électorale.

Notre premier objectif a été d'occuper une place significative au sein de la communauté de communes. Gérard RAFFESTIN y est 3^e vice-président en charge de l'aménagement et du développement. Gérard et moi-même, vos représentants, avons à cœur de faire entendre les préoccupations de Veaugues dans l'élaboration des projets collectifs et d'y défendre au mieux nos intérêts.

Le bulletin municipal figurait au rang de priorité. 3 éditions, avec celle-ci, ont déjà été distribuées et vous semblez l'apprécier ! En 2015, c'est le site internet de la commune qui sera à l'étude.

La réforme des rythmes scolaires s'est appliquée à la rentrée de septembre 2014. Les activités périscolaires sont gratuites et animées par Laurence, coordinatrice, Caroline et Dominique. Elles font preuve de beaucoup d'imagination pour contribuer à l'éveil des enfants et leur faire plaisir. Les réalisations manuelles de chacun constituent déjà une jolie collection de chefs d'œuvre.

La rénovation de l'éclairage public commencera en 2015 par les armoires électriques devenues dangereuses pour certaines. La participation financière de la commune s'élèvera à 5624 euros. Le SDE18 dans le cadre d'un plan REVE prend en charge 70% du montant total. Heureusement ! Car nos finances ne nous permettent pas de dépenses somptuaires...

Nous avons obtenu du Crédit Agricole un réaménagement de notre principal emprunt contracté pour la Place. Le taux revu à 4,22 nous permet une économie substantielle de 40 000 euros sur 20 ans et c'est là notre essentielle capacité d'investissement. C'est peu... il est impossible d'en espérer davantage des banques... Non seulement les économies sont indispensables dans tous les chapitres de nos budgets mais celles-ci ne suffiront pas. Trop de factures émises par la commune sont impayées. Trop d'administrés ne payent pas leur facture d'eau, d'assainissement, de taxes locales et autres. Ce sont 10 000 euros annuels qui ne rentrent pas dans nos caisses à la trésorerie !

La commune de Veaugues ne peut rester sans investissement pendant 20 ans.

Le projet auquel le conseil tient particulièrement et auquel vous tenez tous particulièrement, c'est l'accès aux soins, le maintien de l'activité médicale sur la commune. Pour nous tous, habitants de la commune mais pas uniquement, l'utilité, la nécessité de ce service va bien au-delà de notre territoire. Mais c'est bien à Veaugues qu'un local communal médical doit être aménagé et qu'un médecin y exerce.

Nos démarches progressent et je remercie le Docteur Barbouche pour son soutien, pour que cette réalisation s'effectue en 2015 et que nous puissions bénéficier de subventions. Rien n'est simple dans ce dossier, vous pouvez compter sur notre motivation et notre énergie pour y arriver.

Une étude est en cours afin de mettre la station d'épuration en conformité avec la loi sur l'eau qui vise la qualité des rejets. Le devis de cette étude s'élève à 4100 euros HT, une subvention a été accordée par l'Agence de l'Eau pour 50% du montant. Cette étude permettra d'envisager ou non une extension du réseau d'assainissement.

D'autres dossiers sont à l'étude par obligation préfectorale : le PAVE ou Accessibilité depuis la voirie, le Plan Communal de Sauvegarde, le diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public, des travaux seront prévus à l'Agence Postale. Nous avons également entamé une réflexion de sécurité routière et de sécurisation des piétons route de Sancerre.

Les membres du CCAS et du Conseil Municipal ont tenu au maintien des cadeaux pour tous les enfants de la commune de 0 à 10 ans ainsi que des colis pour les Anciens. Le CCAS a peu de moyens mais par ces présents, nous sommes attentifs aux plus âgés et reconnaissants aux parents qui rajeunissent la commune par leurs bébés. Enfin en ce qui concerne le CCAS et son patrimoine, les PEP18 locataires souhaitaient acquérir pour l'euro symbolique, le site des Hospices. Compte tenu de sa valeur estimée à 217 000 euros, le CCAS a refusé. Le projet de raser le bâtiment historique au cachet architectural indéniable au profit d'une installation industrielle ou un parking est inacceptable.

J'en terminerai par des félicitations et remerciements :

Toutes mes félicitations à Madame Sylvie Barbouche pour sa distinction de Maire Honoraire par arrêté préfectoral du 20 juin 2014, distinction qui récompense toutes ses années au service de la commune.

Merci aux conseillers municipaux pour l'état d'esprit qui règne en conseil, leur implication et leur attachement au travail que nous menons en commun,

Merci aux agents municipaux de s'être adaptés à cette nouvelle équipe et pour leur attentive collaboration,

Merci aux associations pour leurs activités et manifestations qui donnent à Veaugues une image dynamique,

Merci aux artisans, commerçants, agriculteurs, viticulteurs, professions libérales et enseignants. Leurs activités font la vie de la commune.

Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2015, de paix, de joie et de santé !

Le Maire
Sophie Chestier

Infos Communauté de Communes

En 2014, le projet de Pôle Petite Enfance a pris corps et sera réalisé en 2015. Le site retenu pour les travaux est celui de l'ancien centre des routes de la «DDE». Le montant des travaux s'élève à 716 000 euros.

Un chenil intercommunal sera aménagé en 2015 pour accueillir les chiens errants du territoire de la communauté de communes. Ces animaux y seront identifiés et soignés pendant quelques jours avant d'être dirigés vers la SPA de Bourges.

Parmi les sujets à l'étude pour 2015 : l'implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques, la piscine de Saint-Satur, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la mutualisation, les aires d'accueil pour camping-cars.

Le Conseil Municipal

Compte rendu du Conseil Municipal du 10/10/2014

• **LGV POCL** : approbation de la motion de l'Association TGV Grand Centre Auvergne en faveur du tracé ouest.

• **Divers devis** : réparation de la chaudière de la mairie pour 554,80 euros TTC, du tracteur-tondeuse pour 463,81 euros TTC, standard téléphonique de la mairie avec un abonnement mensuel revu à 114 euros.

• **CDD** : renouvellement pour un an du contrat de travail de Madame Nguyen, secrétaire de mairie, à compter du 01/11/2014.

• **Salle des fêtes** : mise à disposition gratuite de la salle pour toutes les associations contribuant à la vie communale. Participation au chauffage de 50 euros par an.

• **Eclairage public** : décision de rénover l'ensemble des lanternes vétustes et armoires électriques dans le cadre d'un plan REVE pour un montant de 103 535 euros subventionné à 70 % par le SDE18, restent 33 535 euros à charge de la commune.

Bois : suite à la vente de résineux, 781 euros payés en remboursement d'emprunt contracté auprès du Fonds Forestier National à la plantation. Provision nécessaire à chacune des ventes de 44 % du montant en règlement de l'échéance de prêt correspondante.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14/11/14

• **Garderie** : une nouvelle possibilité de règlement a été établie. Sur inscription préalable, les parents pourront payer par facture mensuelle ou trimestrielle.

Les tickets ne seront dans ce cas, plus nécessaires. Une remise sera calculée pour le choix de ce système forfaitaire, 5 % en mensuel, 8 % en trimestriel.

• **Garantie Jacques Cœur Habitat** : la commune accorde sa garantie à un emprunt de 25 000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts par la société de logements sociaux pour la réhabilitation de 6 logements.

• **SIETAH de la Belaine** : La modification des statuts du syndicat a été adoptée.

• **Droits de places** : une facturation semestrielle sera mise en place pour les commerçants du marché et camions boucher, pizza, kébab. Le tarif forfaitaire appliqué tiendra compte de la présence : 30 euros par an pour l'installation une fois par mois, 120 euros pour une fois par semaine, 240 euros pour deux fois par semaine.

• **Projet éolien** : est accordée la signature d'une convention permettant l'utilisation d'un tronçon de 150 m de chemin communal pour l'aménagement et l'entretien du parc éolien situé sur les communes de Jalognes et Montigny, en limite de Veaugues.

Une indemnité de 500 euros annuels en faveur de la commune, est prévue. Cette convention acceptée concerne également le passage souterrain du câble électrique reliant le site à Saint-Satur.

• **Agence Crédit Agricole** : le conseil municipal déplore la fermeture de l'agence située sur la place de l'église. Un courrier de désapprobation sera envoyé à la caisse locale, c'est un service de proximité qui disparaît.

• **Cessions de bois** : le conseil municipal valide la gestion commune des bois de chauffage sur l'ensemble des massifs forestiers. Le règlement intérieur des cessions de bois est adopté.

• **Dématérialisation** : le maire est autorisé à signer l'accord de dématérialisation des pièces comptables et justificatifs. La signature électronique des bordereaux est également souscrite. Les convocations aux séances de conseil, associées au compte-rendu de la séance précédente, seront envoyées par courrier électronique.

• **Taxe d'aménagement** : le taux pratiqué de 1 % est maintenu.

• **Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants** : le délai pour obtenir une attestation «vide de meubles» est fixé au seul mois de janvier pour l'année en cours.

• **Accessibilité** : le devis établi par l'APAVE sur commande groupée de la Communauté de Communes a été accepté pour un montant HT de 700 euros.

Compte rendu du dernier conseil municipal de 2014, le mardi 16 décembre

• **SDE18, plan REVE** : une première tranche de travaux concernant la rénovation des armoires électriques de l'éclairage public, est acceptée pour une participation financière de la Commune de 5 623,74 euros HT, le SDE18 prenant en charge 13 122 euros soit 70 % du montant total HT.

• **Médecine préventive** : le conseil approuve la signature d'une convention avec la MSA pour les visites médicales du travail. La cotisation forfaitaire annuelle est de 96 euros par agent.

• **Dégâts du 14 juillet 2014** : sur un montant total de 539,12 euros, Groupama rembourse 264,22. Les réparations concernant le gyrophare du tracteur, l'éclairage de la bibliothèque et le remplacement de la cuvette des toilettes publiques, seront réalisées en régie. La vitre de la bibliothèque sera remplacée par le Menuiserie Lauerjat selon devis.

• **Devis Hygial** : un devis de rénovation du parquet de la salle des fêtes est accepté pour un montant de 300,58 euros TTC.

• **Emprunt** : le conseil municipal accepte la proposition du Crédit Agricole de révision d'un emprunt de 400 000 euros contracté en 2009 pour l'aménagement de la place. Le nouveau taux fixé à 4,22 % TEG permet une économie substantielle de 40 000 euros sur les 20 ans restants.

**Les élections départementales
auront lieu les 22 et 29 mars 2015**

Commémoration du mardi 11 Novembre 2014

C'est sous un soleil chaleureux inhabituel mais bienvenu que nous avons commémoré, à Veaugues, le 96^e anniversaire de la signature de l'armistice, marquant la fin de la Première Guerre mondiale.

Mme le maire, Sophie Chestier, monsieur le président de l'association des anciens combattants, Guy Radet, ainsi que le groupement des sapeurs-pompiers volontaires sous le commandement du lieutenant Vital Raffaitin, prirent position devant le monument aux morts.

Mme le maire débuta la cérémonie par la lecture du message de Kader Arif (*secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire*). Celui-ci, tout en ressassant la dure réalité de l'atrocité de la Grande Guerre, s'exalte de la mobilisation et du formidable rassemblement que suscite le souvenir de cet événement centenaire, engendrant le rapprochement entre les générations, entre toutes les différentes strates de l'Etat et toutes les composantes de notre pays. Il conclut en dédiant cette journée à la fraternité entre les peuples et à la paix.



Le jeune sapeur-pompier Jean-François Drouet prend à son tour la parole pour procéder à la lecture du message de l'UFAC (*Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre*). Ce dernier dresse un lourd bilan avec 12 millions de morts dont 1,4 millions en France. Il prône le devoir du souvenir des victimes de la guerre 14 - 18 et de toutes celles qui se sont succédées jusqu'à aujourd'hui avec un appel particulier à la jeunesse, porteuse d'espoir, pour œuvrer pour plus de solidarité, de fraternité et de paix.

Ensuite, vient le temps du recueillement avec le dépôt de gerbes, la sonnerie aux morts, l'appel aux «morts pour la France» par la lecture des noms arborant le monument et la minute de silence.

La cérémonie prend fin par le retentissement de La Marseillaise, mettant en résonance toutes les valeurs de la République.

Les nombreuses personnes présentes se sont ensuite dirigées vers la salle des fêtes pour prendre le verre de l'amitié.

Veaugues durant la Première Guerre mondiale - Le saviez-vous ?

L'extrait du témoignage qui suit émane d'un journal intime de guerre que tenait, jour après jour, Victor Léchelon, ancien directeur de l'école publique de Veaugues, nommé sur sa demande le 16 février 1911, secrétaire de mairie de cette même commune.

Lorsque la guerre de 1914 éclata, il fut chargé de l'accueil aux réfugiés des départements envahis. En effet, Veaugues, gare d'échanges entre la ligne stratégique de Bourges à Cosne et le réseau des chemins de fer départementaux, non seulement a vu le passage de nombreux convois : trains de munitions, de permissionnaires, de blessés mais aussi fut le centre de répartition des malheureux évacués de Belgique et du Nord de la France.

Mardi 27 octobre 1914, le soir à 3 heures

«Le train de réfugiés est en gare. J'y cours. Je n'ai jamais rien vu d'aussi lamentable que ces 700 malheureux dont la plupart sont des femmes et des enfants. Ces pauvres victimes de la guerre erraient depuis six semaines sur les chemins de Lens et de La Bassée à Calais. Entassés depuis le samedi 24 dans un navire malpropre qui avait déjà transporté des chevaux et des prisonniers prussiens, ils avaient été débarqués au Havre. Et c'est du Havre qu'ils étaient venus à Veaugues, laissant en route une pauvre femme qui était morte des suites d'une couche double. Ses jumeaux étaient morts également. La plupart des évacués sont des messieurs, des vieux, des infirmes ou des très jeunes. Les femmes traînent derrière elles des familles de 10, 12 enfants. Les figures sont fatiguées, malpropres, personne n'ayant pu se nettoyer. Le linge de corps n'a pas été changé depuis le départ de Lens. Les chaussures sont usées ; éculées, en très mauvais état ; les habits sont minables. Les tout-petits réclament le sein souvent tari par les privations, les émotions et les fatigues. Quelques femmes pleurent, inquiètes sur le sort de leurs maris mobilisés ou de leurs parents dirigés ailleurs ou restés au pays natal.

Tout cela est navrant ! Tout cela fend le cœur ! Et pourtant certains et certaines paraissent gais et acceptent avec volubilité, causant 2, 3, 4 à la fois, leurs visions de la guerre, de voyage, ce qu'ils narrent est horrible : maisons démolies et incendiées, pillages, vols, viols...

Le Sous-Préfet de Sancerre fait apporter de la soupe chaude. Chacun se restaure, car on n'a pas mangé depuis le matin. On passe du pain, du saucisson, du vin, du café. Les petits reçoivent du lait chaud et sucré.

Il fallut procéder avec ordre : on fit des groupes, en ménageant les familles, les amis, les connaissances. Marie distribua quantité de linge (...). Je coiffai de ma casquette un garçon de 15 ou 16 ans qui grelottait de froid. Une femme se lamentait sur le sort de sa fille sur le point d'accoucher.

Plusieurs trains (...) partirent emportant vers Neuilly, Sens-Beaujeu, Jars, Herichemont, Vailly, Villegenon, Oizon, Blancafort, Argent et Aubigny cette lamentable théorie d'infortunés.

Tous présentèrent leurs remerciements, car il faut dire qu'ils ont reçu ici un accueil qu'ils n'oublieront jamais.

Au retour, je me demandais si justice nous serait rendue et si le criminel qui a occasionné tant de misères et causé tant de deuils et de douleurs ne recevrait pas un juste châtement.

Il faut rendre justice à MM. Le Sous-Préfet, le Capitaine de Gendarmerie, le Maire, 4 gendarmes de Sancerre, le chef de gare et tous ses employés, les soldats des postes de Veaugues et des Brosses qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs peines pour que les malheureux évacués soient reçus le plus cordialement possible. Il y avait exactement 724 évacués (...).»



Gare de Veaugues en 1907. Les réservoirs permettaient de stocker l'eau nécessaire aux locomotives à vapeur.

Pierre-Georges Duhamel, éminent intellectuel Valgicien

Le docteur Pierre - Georges Duhamel est décédé le 23 octobre 2014, à Paris, à l'âge de 87 ans, inhumé dans le caveau familial à Veaugues. Son grand-père maternel fut à l'origine du développement de l'activité ferroviaire de la commune. Né à Herry, il était membre émérite de l'Académie du Berry. Gérontologue, il était aussi écrivain, passionné par l'histoire du Moyen-Âge de son cher Berry. Sur plus de quarante ans il écrivit une quinzaine de romans historiques dont plus de la moitié consacré au Haut-Berry.

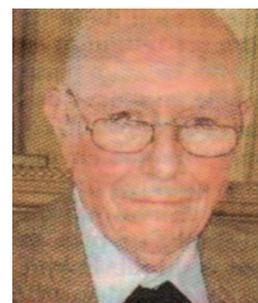
Citons «Les Fourmis de Dieu» (*sur la reconstruction après un incendie de la cathédrale de Bourges*), «L'Enfant des diables» (*sur le fameux procès du carroué de Marlou*), «L'or des Chouans» et «Le Trésor du Moulin de Mourut» (*sur la petite Vendée Sancerroise*).

Son dernier ouvrage «Marguerite de Navarre», paru en 2009, s'attache à faire revivre la puissante personnalité de la sœur de François 1^{er} qui créa l'université de Bourges et encouragea Calvin.

De son style clair, concis, sans fioriture inutile, Pierre Georges Duhamel savait entraîner le lecteur dans ces périodes si troublées, souvent pleines de rebondissements du Moyen-Âge.

Il s'était aussi illustré en politique comme vice-président du conseil général des Hautes-Seine et maire-adjoint de Boulogne Billancourt ; sa rectitude et son dévouement au bien public étaient vivement appréciés.

Le docteur Pierre-Georges Duhamel laissera le souvenir d'une personnalité attachante et d'une vaste culture qui fait honneur à l'Académie du Berry.



Etat Civil - Bilan 2014

La population de Veaugues compte au dernier recensement 697 habitants.

Nous ont quittés en 2014, 7 personnes :

- Albertine BARNAUD, veuve KNAPS, à 95 ans
- André DUBOIS, à 77 ans
- Bruno GENTILS, à 47 ans
- Gilberte GIRARD, veuve TRIBALLAT, à 91 ans
- Daniel GODELU, à 67 ans
- Jean GUIRADO, à 80 ans
- Lucienne LAVERDURE, veuve NOËL, à 80 ans

5 enfants sont nés :

- Amandine et Clovis BOLE le 5 juin
- Lola MARTIN le 27 octobre
- Ruben BOUILLOT le 3 décembre
- Maya AUDRY le 25 décembre

9 mariages ont été célébrés (un record en Sancerrois !) :

- Marion VINADELLE et Nicolas VILLOIS le 15 mars
- Sandrine GAILLARD et Carine THUBIERES le 7 juin
- Stéphanie MERY et Nicolas BAILLARD le 21 juin
- Christelle RAFFESTIN et David LOSSIE le 12 juillet
- Stéphanie FOUCHER et Benjamin BONNET le 12 juillet également
- Amélie BAILLY et Damien TARAMARCAZ le 19 juillet
- Corinne BEDU et Marc BEAUVOIS le 28 août
- Solène JOULIN et Fabien POUILLOT le 30 août
- Brigitte NOEL et Pascal BAUMGARTNER le 8 novembre

Les Activités Périscolaires

Les Activités Périscolaires fonctionnent sur quatre jours, de 15 h 45 à 16 h 30 : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi à Veaugues comme à Vinon et Jalognes, les autres communes du RPI accueillant les enfants. Trois animatrices encadrent environ 30 enfants. L'équipe est composée de : Laurence SOULET, titulaire du BAFA coordinatrice et animatrice (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ; Caroline ROGER, animatrice (mardi et vendredi) ; Dominique DELPLANQUE, animatrice (lundi et jeudi).

Chacune décide de son animation, en fonction de la météo mais aussi en tenant compte des capacités des enfants afin qu'ils puissent réaliser avec plaisir les activités prévues. Le thème général choisi pour cette année est celui de l'environnement, il est le fil conducteur pour des activités diversifiées (sportives, manuelles, musicales, culturelles et artistiques). Un tableau récapitulatif est placé dans la boîte d'affichage de l'école afin de tenir les parents régulièrement au courant des animations mises en place. L'équipe en charge des Activités Périscolaires remercie les bénévoles qui se sont rendus disponibles et ceux qui interviendront afin d'enrichir ces moments de découverte :

- Sylvie et Danielle : BIBLIOTHÈQUE, LE MARDI TOUS LES QUINZE JOURS
- Damien : BASKET
- Chantal : AIDE POUR LES «BONHOMMES-LÉGUMES»
- Jean-Pierre et Isabelle : CONTE MUSICAL
- Axel et Gérard : MÉTIER D'AGRICULTEUR, PLANTATION DE CÉRÉALES
- Sylvain , Véronique, Franck et Vital : POMPIERS
- Sophie et Frédéric : PRÊT D'UN PRESOIR ET DON DE RAISINS

Les parents contribuent aux activités en fournissant des matériaux. Les chefs-d'œuvre des enfants sont ainsi réalisés à moindre coût. Merci à eux.

• **A venir pour les prochaines séances : rugby, poterie, animation tri ...**

APE Association des Parents d'Élèves du RPI Veaugues, Vinon, Jalognes, Gardefort

L'APE du regroupement a organisé 3 manifestations en fin d'année 2014 afin de récolter des fonds pour l'organisation de sorties en cours et fin d'année des élèves. Malheureusement les recettes ont été en baisse sur ces 3 manifestations.

La «Braderie d'automne» a proposé de nombreux articles ; vêtements adultes, enfants, accessoires, chaussures,... donnés par les familles ce qui a permis de contenter de nombreux acheteurs.



Fin novembre, a eu lieu la «Braderie aux jouets». Cette année on été collecté de très nombreux et beaux jouets, peluches, jeux de société dont certains n'avaient pas encore été ouverts.... Ce qui a permis au Père Noël de faire ses courses à moindre coût !

Et enfin l'année s'est terminée avec le traditionnel «Marché de Noël et la Chorale des Lutins». Parents et amis sont venus nombreux applaudir ces artistes en herbe tout en dégustant un bon vin chaud et les pâtisseries des parents. Un bon moment de convivialité !



Comme toujours l'APE manque cruellement d'aide pour l'organisation et le déroulement des manifestations, alors merci à tous les parents, grands parents,... de leur aide future.

Vous pouvez contacter Sandrine Ombredane au 06 14 64 00 92 ou Emilie Pruvot au 06 73 50 62 86

Festivités - Noël 2014

Le mercredi 3 décembre 2014 - Arbre de Noël d'AM STRAM RAM

Plus de 60 personnes ont participé à la fête de Noël d'AM STRAM RAM, à la salle des fêtes de Veaugues. Cette année, l'après-midi était rythmé par Loïc Anim' de Saint-Martin-d'Auxigny. Dès l'arrivée des enfants, l'animateur leur sculptait des ballons, puis chacun s'est réuni autour de la table du goûter garnie de chocolats, gâteaux, clémentines que les parents et assistantes maternelles avaient apportés. Loïc a ensuite enfilé son costume de magicien pour jouer des tours que les enfants ont beaucoup appréciés, surtout qu'il a réussi à faire apparaître le Père Noël, derrière un foulard ! Les enfants ont ensuite profité de la venue du Père Noël afin de monter sur ses genoux pour lui donner leur lettre, lui faire un bisou et recevoir un sachet de friandises.



Pour finir l'après-midi de fête, Loïc a transformé la salle de Veaugues en discothèque avec ses jeux de lumières et stroboscopes sur les airs de «corde à sauter», «de sardines» ou de «pouce en avant». Petits et grands se sont bien amusés....



Le Père Noël est passé par la commune le dimanche 14 décembre

Depuis de longues années, le CCAS organise pour tous les enfants du village un après-midi «magique». La convivialité était au rendez-vous pour cette nouvelle formule du Noël des enfants de la commune. Cette année, un spectacle de magie a été offert aux petits et aux grands. Le magicien Mickael a su captiver toute l'assemblée, faire rire toutes les générations. Il est subtilement passé du tour de magie au modelage de ballons pour le plus grand plaisir des enfants.

Le Père Noël a fait une entrée remarquée à la fin du spectacle afin de distribuer aux enfants les 76 présents contenus dans sa hotte et des friandises. Chacun a apprécié cet agréable moment et les petits sont repartis chargés d'un cadeau et heureux d'avoir pu faire un bisou au Père Noël.

La commune n'a pas oublié ses aînés, 118 colis ont été distribués.

Le 19 décembre 2014 - Le Père Noël à l'école

Les petits élèves ont attendu avec impatience de savoir si le Père Noël trouverait le chemin de l'école maternelle encore cette année. Les enfants ont chanté avec enthousiasme des chants de Noël, et bien sûr le Père Noël est arrivé ! Il a apporté à chaque gourmand un sachet de friandises.

Sainte Barbe 2014

Lors de La Sainte-Barbe 2014, le 6 décembre dernier, le Lieutenant Vital RAFFAITIN accompagné pour l'occasion par Monsieur FROMION - Député, Madame GUILLOU - Conseillère générale et Madame Le Maire, ont pu remettre plusieurs grades, diplômes et distinctions et féliciter les Sapeurs-Pompiers pour être intervenus près de **200 fois en 2014**.



Association «Le Club de la Belle Vie»



Un peu d'histoire : Le club de la Belle Vie fut créé le 8 décembre 1977 et inscrit au Journal Officiel du 12 janvier 1978.

Il est affilié immédiatement à la fédération des clubs des aînés ruraux du Cher.

La première présidente en fut madame LANCEL Willia

jusqu'en 1981. Les présidentes ou présidents successifs furent de 1981 à 1983 madame BRUNEAU Marie, de 1983 à 1984 monsieur LAPIERRE Paul, en 1984 monsieur LANGOUT Georges, de 1985 à 1990 madame GIRARD Armande, de 1990 à 2001 monsieur ROZE Georges et depuis 2001 monsieur LEBACQ Michel.

La première secrétaire fut madame BOIN Jeanne qui resta membre du club jusqu'à son décès.

A l'origine, le club compta jusqu'à 130 membres. Aujourd'hui, le club compte 38 adhérents.

En 1986, afin d'améliorer les finances, le club organise des rifles où il est possible de gagner, par exemple : une bouteille de prune, un litre de marc ou bien même un lapin voire des faisans.

Et déjà le président constate une recette très faible.

En février 1988, le préfet rappelle les règles d'organisation des lotos, appelés également «poules au gibier», «rifles» ou «quines». Mais le club n'organise plus ce genre de manifestations.

Aujourd'hui : Le club se réunit tous les 2^e et 4^e mercredi du mois, sauf en juillet et août, où le calendrier est commun avec le club voisin de Jalognes. Il est toujours affilié à la fédération qui est devenue depuis 2013 «Génération Mouvements, les Aînés Ruraux».

Les jeux sont comme par le passé, la belote, le scrabble, le triomino. Tous les quinze jours, une vingtaine de membres se retrouvent autour des tapis de jeux.

Aux deux repas annuels, la quasi-totalité du club est présente et passe une excellente journée.

Le club est ouvert à toutes les personnes, retraitées ou non, sans obligation de résider à Veaugues. Des repas et excursions sont organisés avec les clubs voisins.

Manifestations prévues

Organisateur

Municipalité

Festi'Veaugues

Notre Terroir

APE

Association Baptier

Festi'Veaugues et APE

APE

Festi'Veaugues

Municipalité et Associations

APE

Amicale des Pompiers

APE

Notre Terroir

Amicale des Pompiers

Manifestation et Date

Vœux du Maire le 10 janvier

Pièce de théâtre le 18 janvier

Saint Blaise et Saint Vincent le 1^{er} février

Concours de belote le 7 février à Vinon

Spectacle musical et berrichon le 14 mars

Randonnée pédestre le 15 mars

Braderie Printemps / Été les 17 et 18 avril à Veaugues

Bal le 18 avril

Commémoration du 8 Mai

Fête des jardins le 8 mai

Randonnée pédestre le 24 mai

Défilé des Farfadets le 6 juin

Brocante - Vide grenier au stade le 9 août

Brocante - Vide grenier au stade le 13 septembre

Informations pratiques

Pharmacies de garde

Le 1^{er} janvier : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
Le 4 : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Le 11 : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
Le 18 : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Le 25 : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 1^{er} février : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 8 : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
Le 15 : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Le 22 : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Le 1^{er} mars : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
Le 8 : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 15 : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
Le 22 : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 29 : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
Le 5 avril : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
Le 12 avril : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
Le 19 avril : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Le 26 avril : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 1^{er} mai : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
Le 3 mai : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
Le 8 mai : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 10 mai : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
Le 14 mai : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 17 mai : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Le 24 mai : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 31 mai : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42

Un message précisant la pharmacie de garde est laissé à la porte de la pharmacie de Veaugues ainsi que sur le répondeur téléphonique.

Pharmacie de garde la plus proche : Renseignements au 3237 (Service payant).

MAIRIE - Tél. : 02 48 79 24 20

Horaires d'ouverture au public :

les lundis - mardis - jeudis : de 8 h 30 à 12 h 00

les mercredis : de 8 h 30 à 12 h 30

les vendredis : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Nouvel Artisan

AUDRY Olivier Couverture - Zinguerie au 02 48 64 63 59 ou 07 71 12 92 27

Vivre en bon voisinage : brûlage à l'air libre des déchets verts

Par Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts, il est rappelé que le brûlage de ces déchets est interdit **toute l'année** en zone péri-urbaine et rurale lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte et de déchetterie, ce qui est le cas à Veaugues. Cette circulaire précise également que les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel que soit le mode d'élimination ou de valorisation.

Vente des tickets de cantine en Mairie

8 h 30 à 9 h 30 : les mardis - mercredis - jeudis

16 h à 17 h : les vendredis

Pour les personnes ne pouvant se rendre disponibles à ces horaires se rapprocher de la Mairie, des solutions seront proposées.

Réalisations

Les cordistes de l'entreprise Bodet sont intervenus pour réparer la toiture du clocher de l'église Saint-Aignan.

